

12 juillet 2017

Infinity Avocat se crée

Fondé par Francis Bonnet des Tuves, Infinity avocat se positionne comme un cabinet dédié à l'accompagnement des établissements de crédit et des créanciers. Le cabinet propose aux banques françaises et étrangères de les représenter dans le cadre de litiges portant notamment sur la responsabilité bancaire, le recouvrement de créances et les voies d'exécution. De nationalité franco-suisse, Francis Bonnet des Tuves a été juriste au sein des affaires spéciales du groupe Crédit Agricole (2011-2012) avant d'intégrer Ravet & Associés (2012-2017).